

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
30 août 2004
Français
Original: anglais

**Rapport d'étape du Secrétaire général
sur la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti****I. Introduction**

1. Par sa résolution 1542 (2004) du 30 avril 2004, le Conseil de sécurité a établi la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour une durée initiale de six mois qu'il comptait renouveler, et demandé que la passation des pouvoirs de la Force multinationale intérimaire à la MINUSTAH se fasse le 1^{er} juin 2004. Comme le Conseil l'a demandé, le présent rapport décrit l'exécution du mandat de la MINUSTAH et l'état d'avancement de son déploiement.

2. Le 12 juillet 2004, j'ai informé les membres du Conseil que je me proposais de nommer M. Juan Gabriel Valdés (Chili) aux fonctions de représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH (S/2004/565). M. Valdés a pris officiellement ses fonctions le 17 août 2004. Jusqu'à cette date et depuis le 1^{er} juin, mon Représentant spécial adjoint pour la coordination humanitaire et le développement, M. Adama Guindo, faisait office de chef par intérim de la MINUSTAH tout en continuant d'exercer ses fonctions de coordonnateur résident et coordonnateur humanitaire. Le général de corps d'armée Augusto Heleno Ribeiro Pereira (Brésil) a pris ses fonctions de commandant de la Force le 31 mai 2004 et M. David Charles Beer (Canada) prendra ses fonctions de chef de la police au début de septembre. Mon Conseiller spécial sur Haïti, M. John Reginald Dumas, s'est rendu dans ce pays du 29 mai au 9 juin 2004 et du 17 au 22 août 2004.

II. Déploiement de la Mission**Déploiement militaire**

3. Comme il est stipulé dans la résolution 1542 (2004) du Conseil de sécurité, la MINUSTAH a officiellement pris la relève de la Force multinationale intérimaire le 1^{er} juin, avec l'installation du contingent brésilien à Port-au-Prince et la réaffectation des troupes chiliennes de la Force multinationale intérimaire à la MINUSTAH en tant que forces de maintien de la paix des Nations Unies. Les autres contingents de la Force multinationale – Canada, France et États-Unis d'Amérique – ont poursuivi leurs activités comme prévu dans la résolution 1542 (2004) et continué d'assumer la responsabilité opérationnelle des forces dans le pays.



4. Au 25 juin, la MINUSTAH s'était dotée de l'effectif militaire minimum nécessaire et pris la relève opérationnelle de la Force multinationale intérimaire, le Brésil ayant fourni plus de la moitié des 2 127 membres de l'effectif total. Les membres canadiens de la Force multinationale intérimaire ont été intégrés aux forces de maintien de la paix des Nations Unies jusqu'au 31 juillet, tandis qu'au 30 juin, les forces multinationales venues de France et des États-Unis d'Amérique avaient quitté le pays.

5. Conformément au schéma opérationnel militaire retenu, les contingents de la MINUSTAH seront déployés par phases successives dans au moins sept secteurs sur l'ensemble du territoire. Au cours de la première phase, de juin à la fin de juillet, la brigade brésilienne a été déployée à Port-au-Prince, la compagnie canadienne a été redéployée à Gonaïves et dans les alentours et le bataillon chilien a été transféré à Cap-Haïtien, avec un détachement à Fort-Liberté. Compte tenu du nombre limité de troupes disponibles au cours de cette phase, 2 084 hommes au total, il n'y avait pas de présence militaire permanente dans les autres villes des départements de l'ouest, de l'Artibonite et du nord, même si des patrouilles ont été effectuées de temps à autre.

6. Au cours de la deuxième phase, qui doit s'achever à la fin du mois d'août, le bataillon argentin a remplacé la compagnie canadienne à Gonaïves et pris en charge la zone allant de Port-de-Paix à Saint-Marc et, au sud-est, jusqu'à La Chapelle dans le département de l'Artibonite. Le contingent uruguayen est arrivé à Port-au-Prince et doit être déployé dans le sud-ouest, en premier lieu autour de Les Cayes.

7. En attendant l'arrivée du contingent népalais, la brigade brésilienne a continué de prendre en charge une zone qui aurait dû être moins étendue, la majeure partie de cette force étant déployée à Port-au-Prince et un peloton provisoirement déployé à Hinche. Ces fréquentes patrouilles, à pied ou motorisées, ont permis d'assurer une présence visible et dissuasive. Le contingent brésilien a aussi assuré des fonctions de sécurité statique à Port-au-Prince, notamment la sécurité des bâtiments et équipements publics essentiels, ainsi que des personnalités en visite dans le pays. Le contingent chilien patrouillait dans la zone de Cap-Haïtien et Fort-Liberté pour améliorer la sécurité dans le nord. Il faudrait néanmoins réunir davantage de troupes pour réussir à régler les difficultés qui se posent dans les municipalités plus éloignées et celles jouxtant la frontière avec la République dominicaine.

8. Dans l'intervalle, l'hôpital de niveau II argentin a installé des équipements médicaux à Port-au-Prince et l'unité aérienne chilienne (sept hélicoptères) est devenue opérationnelle. Elle sera complétée à la fin du mois de septembre par une unité aérienne argentine de deux hélicoptères. Des dispositions sont prises pour déployer une compagnie de génie mixte chilienne-équatorienne. Il est prévu qu'à la fin du mois d'août, près de 3 000 hommes seront opérationnels sur le terrain; au 17 août, l'effectif de la Mission s'établissait à 2 755 hommes.

Déploiement de la police civile

9. Une équipe de huit agents de police civile a été prédéployée le 1^{er} juin et a commencé à établir le quartier général de la police civile et à procéder à un bilan de la structure, des besoins en formation, de la logistique et de l'administration actuelle de la Police nationale haïtienne (PNH), avec laquelle des liens étroits ont été instaurés. Le 17 août, l'effectif de police civile de la MINUSTAH était de 240 agents, dont 5 femmes, originaires de 17 pays. Des équipes de reconnaissance

de pays qui doivent fournir des unités de police constituées – Chine, Jordanie, Népal et Pakistan – ont visité Haïti en juin et au début du mois d’août pour évaluer le terrain et planifier leur déploiement. La première unité de police constituée, venant de Jordanie et comprenant 125 agents, est arrivée le 16 août et est devenue opérationnelle deux jours plus tard.

10. Conformément au schéma opérationnel retenu pour la police civile, le déploiement des agents de police civile en dehors de la capitale a débuté le 26 juillet 2004. Au 17 août, 22 agents avaient été déployés à Cap-Haïtien, 15 à Fort-Liberté, 16 à Gonaïves, 15 à Hinche, 19 à Jacmel, 14 à Jérémie, 17 à Les Cayes et 8 à Port-de-Paix. Des centres opérationnels régionaux fonctionnant 24 heures sur 24 ont été créés dans chaque région où la police civile avait été déployée. Afin d’aider la PNH à être de nouveau présente et à assurer avec plus de confiance le maintien de l’ordre public, des conseillers de police civile seront déployés auprès de toutes les instances décisionnelles de cette administration ainsi que dans chaque service spécial et régional. Les services régionaux sont progressivement renforcés à mesure que la composante militaire de la MINUSTAH se déploie, que des capacités d’évacuation sont créées et qu’un soutien administratif est mis en place.

III. Situation en matière de sécurité

11. L’arrivée de la MINUSTAH et l’inauguration de patrouilles conjointes avec la PNH ont entraîné une amélioration progressive de la situation en matière de sécurité. Les groupes armés continuent néanmoins de contrôler certaines parties du territoire, en particulier dans le nord et l’est, le long de la frontière avec la République dominicaine, et prétendent exercer des fonctions officielles de sécurité et d’administration faute d’une présence suffisamment forte de la Police nationale haïtienne. On signale également d’autres cas où d’anciens militaires partagent les locaux de la PNH et effectuent des patrouilles conjointes dans certaines localités. On continue de signaler également des cas isolés de violence, y compris armée : assassinats, violations de domicile, représailles, enlèvements, activités de bandes, affrontements entre membres de la Police nationale haïtienne et anciens soldats des forces armées haïtiennes dissoutes, actes d’autodéfense et crimes et délits divers. Les groupes armés qui s’adonnent à la violence politique sont, notamment, des gangs urbains, des organisations populaires qui soutenaient l’ancien Président Aristide, des insurgés adversaires de l’ancien Président, des membres de l’ancienne armée, des membres d’unités de police dissoutes et quelques groupes relevant de la criminalité organisée. Le 8 juillet, le Conseil supérieur de la police nationale du Gouvernement de transition, qui regroupe le Premier Ministre, les Ministres de la justice et de l’intérieur, le Directeur général de la PNH et l’Inspecteur général en chef de celle-ci, a publié un communiqué précisant que les activités de groupes armés qui se présentent comme étant des forces de sécurité étaient illégales et que le Gouvernement de transition prendrait des mesures, avec le concours de la MINUSTAH, en cas de refus de cesser ces activités après le 15 septembre 2004.

12. Aucun incident où les forces de la MINUSTAH auraient été prises pour cible n’a été signalé au cours de la période à l’examen. Il n’en demeure pas moins que le personnel de la MINUSTAH continue d’avoir besoin d’une escorte armée pour se déplacer en dehors de Port-au-Prince et que certains secteurs de la capitale demeurent interdits. Le match amical de « football pour la paix » du 18 août, disputé

entre les équipes brésilienne et haïtienne en présence des Présidents du Brésil et de l'Uruguay, s'est déroulé sans incident.

13. La Mission n'ayant pas encore atteint son effectif autorisé, les villes et villages éloignés n'ont pas pu bénéficier d'une présence militaire permanente, même si des patrouilles sont effectuées de temps à autre. Faute d'une telle présence dans certaines régions du pays, il n'est guère possible de dresser un bilan complet et objectif de la situation en matière de sécurité, parce que les informations reçues ont essentiellement trait à Port-au-Prince et aux grands centres habités de certaines zones du nord du pays.

IV. Préparatifs du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion

14. Aider le Gouvernement de transition à mener à bien un programme complet et viable de désarmement, de démobilisation et de réinsertion de tous les groupes armés – qui représentent au total quelque 25 000 personnes et dont beaucoup ont un caractère informel et inorganisé – relève de la gageure pour la MINUSTAH. Dans le document portant cadre de coopération intérimaire établi par le Gouvernement de transition, avec l'appui de la communauté internationale (voir plus loin par. 25), le Gouvernement de transition s'est engagé à créer une commission interministérielle mixte sur le désarmement et à adopter le cadre juridique nécessaire, ce qui constituerait un premier pas important vers l'élaboration d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et permettrait à la MINUSTAH et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), entre autres, de commencer à fournir une assistance technique. Toutefois, cette commission n'a pas encore été créée. La MINUSTAH a continué d'encourager le Gouvernement de transition à prendre cette mesure à titre prioritaire.

15. Conformément au Consensus sur un pacte de transition politique, signé le 4 avril 2004 (S/2004/300, par. 12 à 16), le Gouvernement de transition a créé une commission dirigée par le Ministre de l'intérieur – qui est un ancien officier de l'armée – pour examiner la situation des anciennes forces armées. Le 13 août 2004, le Gouvernement de transition a en outre annoncé la formation d'une commission interministérielle, comprenant des représentants d'anciens soldats, pour étudier les questions relatives aux arriérés de salaire et aux retraites des membres de l'ancienne armée et formuler à l'intention du prochain gouvernement élu des recommandations sur l'opportunité de réorganiser l'armée. De nombreux ex-militaires refusent de reconnaître la dissolution des forces armées en 1995 et font valoir que ses forces sont inscrites dans la Constitution de 1987, et ne sauraient donc être dissoutes sans un amendement de la Constitution. Le plus inquiétant est qu'ils refusent de rendre leurs armes avant que leurs revendications ne soient satisfaites et que d'autres groupes armés, essentiellement les partisans de Fanmi Lavalas, plus connus sous le nom de « chimères », ne soient désarmés en premier. Soucieux de les réinsérer dans la société, le Gouvernement de transition a donné aux officiers remplissant les conditions requises la possibilité de s'engager dans la Police nationale haïtienne. En conséquence, 200 anciens soldats doivent suivre une formation sur six mois, équivalente à celle des autres recrues de la police. Le 15 août, des membres de l'ancienne armée ont manifesté pacifiquement mais sans autorisation dans les rues

de Port-au-Prince pour réitérer leurs revendications. Certains d'entre eux, en armes et en treillis, ont défilé devant le palais présidentiel.

16. Le fait que le Gouvernement de transition a fixé une date limite après laquelle les groupes armés autres que la Police nationale haïtienne doivent cesser de prétendre exercer des fonctions de sécurité (voir plus haut par. 11) montre bien combien il est urgent de mettre en place un cadre de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. En attendant, les autorités haïtiennes sont quelque peu revenues sur cette date limite. En complément aux activités de désarmement limitées menées par la Force multinationale intérimaire, des éléments de la composante militaire de la MINUSTAH ont fait tout leur possible, dans la limite de leurs moyens, pour donner suite aux renseignements relatifs à des caches d'armes et ont, chaque fois que possible, confisqué les armes détenues illégalement.

V. Appui au rétablissement de l'état de droit et de la sécurité publique

17. La Police nationale haïtienne qui, au moment de l'établissement de mon précédent rapport, ne comptait pas plus de 2 500 policiers (voir S/2004/300, par. 32), affirme aujourd'hui en compter 3 567. Il s'agit là d'un progrès par rapport à la situation du mois d'avril, mais l'effectif de la police demeure insuffisant pour que la sécurité de la population haïtienne puisse être réellement assurée. Les postes de police détruits lors des combats et des pillages survenus au cours des premiers mois de l'année n'ont pas encore été reconstruits. L'appareil judiciaire et le système carcéral doivent encore être réformés. Une dizaine de tribunaux de première instance et plusieurs bureaux de la justice de paix, gravement endommagés au cours des événements de février 2004, n'ont pas encore été réparés ou reconstruits. Les prisons fonctionnent à nouveau dans certaines parties du pays, mais des changements s'imposent pour remédier à de graves problèmes, tels que le surpeuplement et l'inadéquation des installations.

18. La MINUSTAH a convoqué et tenu des réunions périodiques avec des responsables du Ministère de la justice, du Ministère de l'intérieur et de la Police nationale haïtienne, pour examiner avec eux l'assistance nécessaire à la stabilisation du pays, dans des domaines clefs comme le désarmement, la démobilisation et la réinsertion de tous les groupes armés, la préparation des élections, et la réforme, la restructuration, le perfectionnement et la professionnalisation de la PNH. Elle a également tenu périodiquement des réunions de coordination avec des partenaires bilatéraux et multilatéraux afin d'éviter les doubles emplois dans l'aide apportée à la PNH sur les plans technique, opérationnel, logistique et financier.

19. Un groupe de police civile de la MINUSTAH est venu s'associer aux équipes des États-Unis et de l'Organisation des États américains (OEA) qui aident la PNH à effectuer les enquêtes de sécurité et à sélectionner les candidats policiers. Selon la PNH, de juin à août, 3 803 candidats, dont 121 femmes, ont fait l'objet d'enquêtes et ont été admis à participer à son nouveau programme de recrutement.

20. Grâce aux opérations de recrutement de la PNH, la quinzième promotion de policiers devrait commencer sa formation le 23 août. La MINUSTAH a aidé la PNH à élaborer le programme de formation, qui s'étalera sur six mois, pour qu'il soit conforme aux normes internationale relatives à la police et aux droits de l'homme.

Un programme de formation de formateurs a été élaboré en juillet et sera prochainement mis en œuvre à l'école de police de la PNH, à Port-au-Prince. Il occupera 54 instructeurs locaux. La MINUSTAH a également mis en place une équipe spéciale de formation qui évaluera les besoins et élaborera un plan de formation pour les policiers de la PNH en poste dans les régions. En outre, une opération d'évaluation des besoins a été lancée dans les postes de police de la capitale haïtienne, en vue d'une amélioration des dispositifs d'intervention dans les cas de violence à l'égard des femmes.

21. Comme prévu dans mon rapport du 16 avril 2004 (S/2004/300, par. 89), du 17 au 25 mai et du 2 au 12 août, l'ONU a procédé à de nouvelles évaluations du système carcéral et de l'appareil judiciaire afin de déterminer comment la MINUSTAH pourrait aider le Gouvernement de transition dans ces secteurs. Comme le souligne le cadre de coopération intérimaire, la principale tâche de la MINUSTAH est d'aider le Gouvernement de transition à renforcer l'indépendance de l'appareil judiciaire et à consolider les dispositifs permettant de veiller à ce que les autorités judiciaires se conforment aux normes juridiques, professionnelles et éthiques applicables.

22. Les équipes d'évaluation ont conclu que la MINUSTAH devrait exploiter et compléter les initiatives des organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires extérieurs, achevées ou en cours, en particulier le programme du PNUD sur l'état de droit et la réforme des prisons, dont les activités ont été ramenées à leur niveau d'avant février 2004. Pour répondre aux besoins d'Haïti et ajouter aux activités programmées par le PNUD, la MINUSTAH aura besoin de plusieurs spécialistes des systèmes judiciaires et carcéraux, qu'elle puisse charger d'aider les autorités judiciaires et administratives à renforcer et, le cas échéant, à remettre sur pied les systèmes judiciaires et carcéraux. La Mission devra aussi être en mesure de placer des conseillers aux côtés des Haïtiens dans diverses institutions essentielles pour l'administration de la justice et des prisons, partout dans le pays. En outre, les équipes d'évaluation ont recommandé qu'une fois posées les bases indispensables, la MINUSTAH déploie une équipe chargée d'observer le système judiciaire, de recenser les besoins structurels et de faire des recommandations constructives sur les moyens d'améliorer l'administration de la justice en Haïti.

23. De surcroît, les équipes d'évaluation ont recommandé que la MINUSTAH combine ses activités avec les programmes actuellement mis en œuvre par le PNUD. Les modalités de cette coopération sont en train d'être définies. Dans le cadre de ses activités relatives aux systèmes judiciaire et carcéral, la MINUSTAH devrait tout d'abord déployer quelques experts, puis soigneusement planifier le déploiement de spécialistes supplémentaires, compte tenu des programmes des autres partenaires internationaux, ainsi que des besoins, de la réceptivité et de la capacité d'absorption des institutions nationales.

VI. Situation politique

24. Depuis que le Gouvernement de transition, dirigé par le Premier Ministre Gérard Latortue, a pris ses fonctions le 17 mars (voir S/2004/300, par. 10), il a entrepris de refaire fonctionner l'État et de préparer l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement élu, suivant les priorités et le calendrier arrêtés dans le pacte intitulé « Consensus de transition politique ». Il a réaffirmé qu'il était déterminé à organiser

des élections municipales, parlementaires et présidentielles en 2005, à rétablir la stabilité macroéconomique, à lancer un processus de réconciliation nationale et à favoriser un dialogue politique ouvert à tous. Le 6 juillet, le Gouvernement de transition a présenté son « livre blanc », qui donne un aperçu de ce qu'il a accompli au cours de ses 100 premiers jours au pouvoir : constitution d'un Conseil électoral provisoire indépendant, élaboration du Cadre de coopération intérimaire en étroite collaboration avec les partenaires internationaux, rétablissement des institutions de l'État qui avaient cessé de fonctionner après les événements de février 2004 et amélioration des services publics (ouverture d'écoles, reprise de l'enlèvement des immondices et meilleur approvisionnement en électricité).

25. En mai 2004, le Gouvernement de transition a, avec l'appui d'organismes bilatéraux et multilatéraux, notamment d'organismes des Nations Unies, élaboré le Cadre de coopération intérimaire, qui définit les priorités et les objectifs devant orienter l'action menée pour répondre aux besoins de développement d'Haïti, dans l'immédiat et à moyen terme, et permettre au pays de traverser la période de transition qui durera jusqu'en septembre 2006. Le Cadre de coopération intérimaire, élaboré par plus de 200 experts techniques du Gouvernement de transition et de la communauté internationale répartis en groupes de travail, définit quatre domaines d'action prioritaire : renforcement de la gouvernance politique et promotion d'un dialogue national; renforcement de la gouvernance économique et développement des institutions; promotion de la reprise économique et amélioration de l'accès aux services de base. Les ressources nécessaires pour répondre à ces besoins étaient évaluées à 1 milliard 370 millions de dollars, dont 446 millions avaient déjà été promis par des donateurs. Le 20 juillet, à la Conférence internationale des donateurs, qui s'est tenue à Washington et à laquelle mon Représentant spécial a assisté, la communauté internationale a fait des annonces de contributions d'un montant supplémentaire de 1 085 000 000 de dollars.

26. Le 23 juillet, les signataires du Consensus de transition politique sont convenus de créer un comité de suivi pour que l'application du pacte fasse l'objet d'une surveillance officielle. Ce Comité réunit des représentants du Gouvernement de transition, du Conseil des Sages, des partis politiques et de groupes de la société civile. Trois partis politiques supplémentaires, RESPONSE, le Mouvement national et patriotique du 28 novembre (MNP) et l'Alliance pour l'avancement d'Haïti (ALAH), ont signé le pacte. Toutefois, Fanmi Lavalas demeure en marge des principales structures engagées dans la transition politique, malgré le rôle joué par Yvon Neptune, l'ancien Premier Ministre, dans la création de conditions propices à une transition sans heurts après le départ de l'ancien Président Aristide en février 2004 (voir S/2004/300, par. 9).

27. Les relations entre Fanmi Lavalas et le Gouvernement de transition restent tendues. Les membres du parti ont à plusieurs reprises affirmé qu'ils étaient victimes de persécution politique et manifesté pour exiger la libération d'individus qu'ils considèrent comme des prisonniers politiques. Fanmi Lavalas et plusieurs organisations de défense des droits de l'homme ont critiqué la décision du Gouvernement de transition d'inscrire certains sympathisants du parti sur la liste des personnes interdites de sortie du territoire. Beaucoup de membres de Fanmi Lavalas ont cité l'arrestation de l'ancien Premier Ministre Yvon Neptune, survenue le 27 juin, comme la preuve de la persécution politique dont ils font l'objet. Yvon Neptune a été mis en détention au motif qu'il aurait été impliqué dans un massacre perpétré à Saint-Marc en février 2004 mais, jusqu'ici, il n'a pas été officiellement

mis en examen. Il demeure en détention. La MINUSTAH a souligné combien il importait de promouvoir l'état de droit et de respecter la présomption d'innocence.

28. Au cours de la période considérée, Fanmi Lavalas a montré des signes de plus en plus visibles de divisions, certaines personnalités politiques auparavant associées au parti ayant pris leurs distances par rapport à l'administration de l'ancien Président Aristide. Il semble aussi que certains membres modérés envisageraient de s'associer au processus de transition politique si le Gouvernement de transition prenait des mesures pour éviter les persécutions politiques. Pour tirer parti de cette dynamique et poursuivre les efforts entrepris par mon Conseil spécial, début juin, afin de faciliter un rapprochement entre le Gouvernement de transition et Fanmi Lavalas, la MINUSTAH a usé de ses bons offices et essayé d'obtenir la conclusion d'un accord prévoyant l'intégration de Fanmi Lavalas dans le processus de transition politique. Le 31 juillet 2004, un groupe d'anciens membres de Fanmi Lavalas, dirigé par les anciens sénateurs Prince Pierre Sonson et Dany Toussaint, a formé un nouveau parti politique, le Mouvement démocratique et réformateur haïtien (MODEREH). Ce parti n'a pas officiellement signé le Consensus de transition politique, mais il a fait savoir qu'il comptait participer aux prochaines élections et prendre pleinement part au dialogue national en prônant la tolérance et la réconciliation. Pour ce qui est des entités politiques en général, l'existence de plus de 70 partis politiques, auxquels de nouveaux mouvements continuent de venir s'ajouter, signifie que le paysage politique haïtien reste très fragmenté, même si, au cours de la période considérée, certains partis ont engagé des négociations en vue de se regrouper ou de former des coalitions.

29. Le Gouvernement de transition a fait des progrès sur la voie d'une normalisation de ses relations avec l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le 8 juin, l'Assemblée générale de l'OEA a adopté sa résolution 2058, dans laquelle elle a prié son Conseil permanent de prendre toutes les initiatives politiques nécessaires, et notamment d'user de ses bons offices, conformément aux principes et objectifs énoncés dans la Charte démocratique interaméricaine, notamment à son article 20, pour favoriser le rétablissement complet de la démocratie en Haïti. À la vingt-cinquième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement des pays membres, qui s'est tenue à la Grenade du 4 au 7 juillet, la CARICOM a décidé d'ouvrir une voie de communication avec l'administration provisoire d'Haïti. Les 13 et 14 juillet, une délégation de ministres des affaires étrangères des pays de la CARICOM s'est rendue en Haïti. Le 28 juillet, après avoir examiné le rapport de la délégation ministérielle, le Bureau de la Conférence des chefs de gouvernement a fait une recommandation sur les relations entre la CARICOM et les autorités haïtiennes et demandé aux membres de faire connaître leur avis sur la question au plus tard le 16 août. En l'absence d'un consensus, la CARICOM a décidé qu'elle se prononcerait sur le rétablissement des relations diplomatiques avec Haïti lors du sommet qu'elle tiendrait en novembre à la Trinité-et-Tobago.

VII. Concertation et réconciliation nationales

30. Le Gouvernement de transition et les forces politiques haïtiennes ont accepté l'idée d'un processus de concertation nationale ouvert à tous et propre à favoriser la réconciliation nationale. Toutefois, les modalités d'organisation du processus restent à définir. Pour appuyer cette initiative, la MINUSTAH examine, en étroite

coordination avec le PNUD, les moyens qui permettraient d'aider les parties prenantes à définir les objectifs, la structure et la forme du processus de concertation nationale, ainsi que les rôles respectifs du Gouvernement, des partis politiques, des organisations de la société civile et de la communauté internationale. Parallèlement, le Gouvernement de transition a entamé des consultations initiales avec les forces politiques haïtiennes. Les initiatives de certains groupes de la société civile, par exemple la proposition d'établissement d'un nouveau « contrat social » avancée par une coalition politique du nom de Groupe des 184, sont aussi de nature à favoriser le dialogue. Toutefois, le fait que Fanmi Lavalas demeure en marge du processus de transition politique continue de faire obstacle à toute initiative de concertation et de réconciliation.

VIII. Préparation des élections

31. Le 28 juin, un représentant de la société civile a été nommé comme neuvième membre du Conseil électoral provisoire (CEP), en lieu et place d'un représentant de Fanmi Lavalas, ce parti ayant refusé de nommer un candidat, affirmant qu'il ne pouvait prendre part au processus tant qu'il faisait l'objet de persécutions politiques. Une fois au complet, le CEP devait se mettre sérieusement à la tâche et entamer les préparatifs des élections, mais il s'est embourbé dans des différends internes. Des dirigeants politiques et des personnalités influentes ont vivement engagé les membres du CEP à surmonter leurs différends. Le 6 août, le Comité de suivi du Consensus de transition politique a aidé les membres du CEP à conclure un accord qui devait leur permettre de sortir de l'impasse. Cet accord prévoyait notamment la nomination d'un porte-parole temporaire, l'adoption provisoire du règlement intérieur de l'ancien CEP, en date du 30 mai 2001, la nomination d'un comité composé de quatre membres du CEP et de trois membres du Comité de suivi qui serait chargé d'élaborer un nouveau règlement intérieur avec l'appui de deux experts de l'Organisation internationale de la francophonie, et le réexamen des nominations de membres du personnel qui suscitaient des contestations. Le CEP a repris ses séances hebdomadaires, mais l'accord reste fragile et les opérations sur le terrain ne peuvent commencer, faute de ressources.

32. Jusqu'ici, le CEP n'a pas établi de calendrier pour les élections ou pris de décision concernant le nombre et l'ordre des scrutins. Le Gouvernement de transition s'est dit favorable à l'organisation de trois scrutins distincts, mais plusieurs partis se sont plaints du fait que ce mode d'organisation impliquerait une année entière de campagnes électorales, qu'ils disent ne pas pouvoir se permettre. La décision finale revient au CEP, mais les forces politiques ont dit souhaiter être consultées.

33. Le 15 avril, le Gouvernement de transition a demandé à l'Organisation des Nations Unies de lui fournir une assistance électorale. Une mission a donc été dépêchée en Haïti du 8 au 17 juin pour évaluer les besoins et déterminer les modalités de l'aide internationale, en particulier celle de l'ONU. L'équipe a rencontré le Président par intérim, le Premier Ministre par intérim, des représentants des partis politiques et de la société civile et des dirigeants religieux, et tenu des sessions de travail avec les membres du CEP (qui n'était pas encore au complet). Ses interlocuteurs ont souligné combien il importait que l'ONU apporte son aide à Haïti pour que le processus électoral soit libre, régulier et transparent. La présence simultanée d'une équipe de spécialistes des élections de l'OEA a permis d'étroites

consultations sur le terrain, notamment au sujet de la coopération entre les deux organisations et de la coordination de leurs activités dans le domaine électoral.

34. La mission d'évaluation des Nations Unies a recommandé des mesures dans des domaines tels que la modification de la loi électorale et des règlements connexes, la formation et l'assistance technique directe au CEP en matière administrative et financière et en matière de planification opérationnelle, l'établissement d'une liste d'électeurs et l'élaboration d'une vaste campagne d'éducation civique. Elle a également recommandé que les élections municipales et parlementaires soient organisées ensemble en premier lieu, vers la mi-2005, et que les élections présidentielles se tiennent vers la fin de 2005. La MINUSTAH donnerait les conseils nécessaires, superviserait le processus électoral et coordonnerait les activités d'assistance technique internationale aux fins des élections, dont elle contrôlerait également la mise en œuvre.

35. Des consultations ont été entamées avec l'OEA au sujet des modalités de la coopération dans le domaine électoral. Ces modalités devraient être prochainement définies officiellement dans un mémorandum d'accord qui tiendra compte du mandat et de l'expérience de chaque organisation et aura pour objet de garantir la meilleure utilisation possible des ressources disponibles. La Mission établira aussi des relations de coopération avec d'autres organisations internationales désireuses de soutenir le processus électoral, en particulier la CARICOM. Elle a déjà commencé à épauler le CEP et à prendre contact avec les organisations politiques et non gouvernementales en vue de promouvoir la participation des femmes à la vie politique et à tous les aspects du processus électoral.

IX. Rétablissement de l'autorité de l'État

36. Au cours de la période à l'examen, le Gouvernement de transition a enregistré quelques avancées, modestes, pour ce qui est de sa capacité à asseoir son autorité en dehors de Port-au-Prince. Au début du mois d'août, il avait nommé 103 des 139 commissions municipales. Toutefois, un certain nombre de municipalités sont toujours sans maire. Parallèlement, dans certaines zones où des autorités locales sont en place, bon nombre d'entités municipales n'ont ni infrastructures appropriées ni équipements de base, à cause des pillages survenus en février 2004. Certaines forces sociales et politiques locales s'inquiètent du fait que le Gouvernement de transition a nommé les autorités municipales sans procéder aux consultations prévues dans le Consensus sur un pacte de transition politique.

37. La MINUSTAH a instauré des contacts étroits avec les différents niveaux de l'administration publique, notamment les services centraux chargés des autorités locales, les délégués régionaux et les conseils municipaux, au cours de visites régulières sur tout le territoire en prévision de l'établissement d'une présence totale permanente. La MINUSTAH a ainsi pu commencer à recenser les besoins locaux et à mettre en place une base de données municipale. En consultation avec les principales institutions du pouvoir central, la Mission a également commencé à évaluer les besoins en matière d'administration publique et d'aptitude à la gestion locale et à la bonne gouvernance. Les autorités municipales ont montré un vif intérêt pour les possibilités de formation dans ces domaines. Ces initiatives auront pour socle les programmes en cours du PNUD consacrés à la modernisation des institutions étatiques et à une décentralisation effective. Une équipe d'experts

nationaux s'emploie actuellement, en collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre, à perfectionner le cadre juridique et à mener à bien des initiatives pilotes portant, par exemple, sur un registre des fonctionnaires des administrations régionales et municipales. Ces activités de la MINUSTAH vont de pair avec les programmes du PNUD, de l'OEA et de l'Union européenne sur la décentralisation et sur l'installation et le renforcement d'autorités locales légitimes.

38. La MINUSTAH a créé un comité d'examen des projets à effet rapide destiné à soutenir les initiatives de la société civile et les institutions publiques. À ce jour, près de 80 projets ont été examinés et 27 ont été approuvés, qui portaient notamment sur l'assainissement, les petites activités rémunératrices à l'intention des groupes de femmes, de jeunes et d'agriculteurs, la rénovation du système d'évacuation des eaux usées, la voirie, l'amélioration des réseaux d'eau potable, la distribution d'électricité, la rénovation des dispensaires et hôpitaux, la protection de l'enfance et la lutte contre le VIH/sida. L'assistance apportée par la Mission par le biais de ces projets à effet rapide a été bien accueillie par les populations locales. Les contingents de la MINUSTAH ont également joué un rôle important dans le choix et l'exécution de petits travaux de génie.

39. La composante civile de la Mission se trouve pour le moment essentiellement dans la capitale mais elle commence à se déployer à Gonaïves, Cap-Haïtien et Les Cayes. Sa présence en dehors de la capitale facilitera les contacts réguliers avec les autorités locales et la société civile, ainsi que l'exécution et le suivi des projets à effet rapide.

X. Droits de l'homme

40. L'insécurité et le fait que les structures chargées de l'application des lois continuent de mal fonctionner font que la situation des droits de l'homme demeure précaire. Les violations particulièrement préoccupantes ont trait aux conditions de détention dans les prisons et les postes de police, ainsi qu'aux cas d'arrestation sans mandat, de détention arbitraire, de non-respect du délai de garde à vue de 48 heures inscrit dans la Constitution et aux problèmes du système de justice pour mineurs.

41. Au cours de la période à l'examen, le conseiller pour les droits de l'homme auprès de l'Équipe de pays des Nations Unies a travaillé en étroite collaboration avec les composantes techniques de la MINUSTAH pour traiter les questions relatives aux droits de l'homme en attendant le déploiement de la composante droits de l'homme de la Mission. Des visites conjointes dans les prisons et les postes de police d'agents de la police civile et d'officiers de la composante militaire de la MINUSTAH ont été effectuées à Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Hinche. Le conseiller pour les droits de l'homme a eu des consultations régulières avec les autorités haïtiennes, les groupes de la société civile, les organismes des Nations Unies, l'OEA et le corps diplomatique à propos des formes possibles d'action en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme au cours de la période de transition, en mettant plus particulièrement l'accent sur les violations des droits de l'individu, les conditions de détention dans les prisons et les postes de police, les arrestations arbitraires et les détentions illégales.

42. Le procès, devant une cour pénale spéciale, de M. Louis Jodel Chamblain, s'est ouvert le 16 août 2004 à Port-au-Prince, le chef d'accusation étant sa participation alléguée à l'assassinat, en septembre 1993, de M. Antoine Izmary,

homme d'affaires et conseiller de l'ex-Président Aristide. Au moment des faits, M. Chamblain était l'un des chefs du Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès en Haïti (FRAPH), groupe paramilitaire responsable de nombreux assassinats et violations des droits de l'homme à l'époque de la dictature militaire en Haïti. Après à peine 16 heures de délibérations, le jury a acquitté M. Chamblain et son coaccusé, l'ancien capitaine de l'armée haïtienne Jackson Joanis, dans l'affaire Izmerly, mais les deux hommes demeurent en prison en attendant de nouveaux procès. Les membres du corps diplomatique, l'OEA et les groupes internationaux et nationaux de défense des droits de l'homme ont dénoncé le procès, estimant qu'il ne répondait pas aux normes de justice minimales, et se sont inquiétés de voir avec quelle rapidité le Gouvernement de transition a arrêté des membres de Fanmi Lavalas soupçonnés de violences politiques ou de corruption (voir plus haut, par. 27), alors qu'ils ne prennent aucune mesure contre les auteurs de violations graves des droits de l'homme.

XI. Situation humanitaire et développement

43. La situation humanitaire en Haïti demeure complexe, et elle est aggravée par une pauvreté chronique et la dégradation de l'environnement. La partie méridionale d'Haïti a connu des inondations graves les 24 et 25 mai, dont ont beaucoup souffert les villes de Mapou et Fonds Verrettes et qui ont fait, selon des sources gouvernementales, 1 261 morts et 1 414 disparus. Ces événements ont mis en lumière les difficultés qu'éprouve Haïti à réagir comme il se doit aux catastrophes naturelles. La Force multinationale intérimaire a fourni par hélicoptère une aide qui était des plus nécessaires en transportant les fournitures vers les zones touchées. Cette région continue de bénéficier d'un soutien des organismes des Nations Unies et d'organisations humanitaires et est actuellement en phase de relèvement.

44. En prévision de l'arrivée des spécialistes des affaires humanitaires de la MINUSTAH, une équipe du Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire a fourni à la Mission un appui dans ce domaine et fait office de coordonnateur des affaires humanitaires et civiles-militaires. La MINUSTAH a entamé les travaux préparatoires nécessaires pour se doter des moyens de soutenir les interventions face à des situations d'urgence complexes et des catastrophes naturelles, en coordination avec d'autres intervenants sur le terrain. Des missions d'évaluation interinstitutions des Nations Unies ont été déployées pour examiner les séquelles des dernières inondations et identifier d'éventuelles zones vulnérables.

45. En mai, des agents du PNUD ont apporté une contribution technique ainsi qu'un appui en matière de coordination et de logistique au processus d'élaboration du cadre de coopération intérimaire et, partant des travaux antérieurs, ont élaboré un document stratégique pour la réduction de la pauvreté (DSRP) intérimaire. Le Cadre de coopération intérimaire sera également reconnu en tant que DSRP intérimaire, permettant ainsi au Gouvernement de transition d'approfondir ses liens avec le FMI. Le PNUD a également fait partie du Comité directeur du cadre de coopération intérimaire, aux côtés de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de la Commission européenne. Des représentants du corps diplomatique ont insisté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes solides et supervisés au plan international propres à assurer la bonne gouvernance et prévenir la corruption, compte tenu en particulier du décaissement imminent des fonds prévus au titre du cadre de coopération intérimaire. Le Gouvernement de

transition et ses partenaires internationaux sont en train de mettre au point les mécanismes et cadres institutionnels propres à assurer une mise en œuvre rapide, transparente et efficace du cadre de coopération intérimaire.

46. La MINUSTAH a engagé des consultations avec les groupes représentant la société civile à propos de la participation des femmes à la vie politique, des problèmes particuliers des femmes et des enfants dans le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de la restructuration du corps judiciaire et du système pénitentiaire. La MINUSTAH a également entrepris une campagne de sensibilisation à l'égalité entre les sexes, avec le concours des composantes civile, militaire et de police civile de la Mission. Elle a contribué à l'élaboration du plan national interinstitutions sur la violence sexuelle contre les femmes, où l'accent est mis sur la nécessité de renforcer, sous la direction du Ministère de la condition de la femme, les mesures de coordination de la prévention et du soutien aux victimes de cette forme de violence, y compris sexuelle. En collaboration avec ONUSIDA, le FNUAP et des partenaires nationaux, la MINUSTAH a participé à l'élaboration d'un projet conjoint visant à établir, à l'intention de la Police nationale haïtienne, un programme de formation sur le VIH/sida intégrant la perspective d'égalité entre les sexes.

XII. Coordination et coopération avec l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes

47. Les partenaires régionaux d'Haïti ont joué un rôle de premier plan dans l'assistance fournie à ce pays, comme en témoignent les déploiements effectifs et annoncés de contingents et l'importante participation des organisations régionales et sous-régionales. Une coopération étroite s'est également instaurée entre la MINUSTAH et la mission spéciale de l'OEA pour ce qui est de l'appui électoral et de l'assistance à la Police nationale haïtienne. L'ONU et l'OEA sont en train de mettre la dernière main à un mémorandum d'accord sur l'assistance électorale qui définit la portée de leur collaboration, les fonctions et activités respectives de chaque organisation et les modalités d'un mécanisme de coopération (voir plus haut, par. 35).

48. Depuis le mois de juin, les principaux intervenants en Haïti, notamment le corps diplomatique, les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales se réunissent deux fois par mois sous l'égide du chef par intérim de la MINUSTAH pour échanger des informations et débattre des problèmes qui se posent aux uns et aux autres. Ces réunions ont été organisées en prévision de la création prochaine par mon Représentant spécial du groupe restreint envisagé dans mon rapport du 16 avril 2004 (voir S/2004/300, par. 81) et approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1542 (2004).

XIII. Appui à la Mission

49. Mener rapidement la MINUSTAH au stade opérationnel s'est révélé une tâche particulièrement ardue pour la composante d'appui de la Mission. Trouver des locaux convenables, en particulier, n'a pas été chose facile. En attendant la rénovation des locaux du quartier général intégré de la MINUSTAH à Port-au-Prince, qui ont été remis par le Gouvernement de transition à la Mission le 13 août,

c'est la Maison des Nations Unies qui a accueilli provisoirement un petit quartier général. Des bases d'appui pour les contingents militaires ont été créées dans des locaux loués par des particuliers ou offerts gratuitement par le Gouvernement en plusieurs lieux de Port-au-Prince, Cap-Haïtien et Gonaïves. Des dispositions sont actuellement prises pour trouver des locaux à Fort-Liberté, Les Cayes, Jacmel, Hinche et Saint-Marc. Des dispositifs d'évacuation médicale de niveau III et d'évacuation médicale d'urgence vers Saint-Domingue (République dominicaine) et Miami (États-Unis) ont été mis en place. Au cours de la phase de démarrage de la MINUSTAH, le PNUD a apporté un appui très précieux sous forme de services de base essentiels, notamment dans le domaine des finances, de la logistique, du dédouanement, des transports, des locaux à usage de bureaux et des services publics de distribution. L'accord sur le statut des forces entre la MINUSTAH et le Gouvernement de transition a été signé le 9 juillet et est entré en vigueur à la même date.

XIV. Aspects financiers

50. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a autorisé l'affectation, au titre de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, d'un montant de 49 259 800 dollars pour l'établissement de la Mission sur la période allant du 1^{er} mai au 30 juin 2004. Par sa résolution 58/311 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager, pour le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet au 31 octobre 2004, des dépenses d'un montant de 172 480 500 dollars, et elle a décidé de répartir entre les États Membres un montant de 221 740 300 dollars pour la période allant du 1^{er} mai au 31 octobre 2004. Le rapport contenant le budget pour la période allant du 1^{er} mai 2004 au 30 juin 2005 est en préparation et sera examiné par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

51. Au 31 juillet 2004, les contributions statutaires non réglées au compte spécial de la MINUSTAH se montaient à 218,3 millions de dollars. Le montant total des contributions statutaires non réglées au titre de toutes les opérations de maintien de la paix était à la même date de 2 milliards 478 millions de dollars.

XV. Observations

52. La MINUSTAH, qui a repris les responsabilités de la Force multinationale intérimaire dans le domaine de la sécurité et a entrepris des efforts de stabilisation sur une grande partie du territoire haïtien, a pris un bon départ. Je tiens à remercier les pays qui ont participé à la Force multinationale pour leur précieuse contribution. Je constate avec satisfaction que le déploiement de la Mission a été dans l'ensemble bien accueilli. Toutefois, pour qu'une présence crédible soit établie dans tout le pays, il faut absolument que le déploiement de la MINUSTAH se poursuive à un rythme accéléré. Je remercie les pays qui ont annoncé qu'ils mettraient des troupes et des unités de police civile à la disposition de la Mission, et je les prie instamment de faire tout ce qu'ils peuvent pour déployer rapidement leur personnel. Les efforts particuliers que font les États Membres pour fournir du personnel francophone, en particulier pour la police civile, sont les bienvenus et doivent se poursuivre.

53. Le Gouvernement de transition et la communauté internationale veulent tous deux voir Haïti surmonter ses difficultés actuelles et ont la même conception des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir, comme l'ont confirmé le processus d'élaboration du cadre de coopération intérimaire et la conférence des donateurs qui s'est tenue à Washington une fois celui-ci établi. Tant les autorités haïtiennes que la communauté internationale sont désormais prêtes à s'appuyer sur un ensemble d'objectifs communs pendant la période de transition, afin de poser les bases d'une stabilité à long terme, de la démocratie et d'un développement durable. Je me félicite que les Haïtiens soient déterminés à placer leur pays sur la voie d'un avenir meilleur. La communauté internationale restera à leurs côtés et saura être pour eux un partenaire fiable tout au long du chemin.

54. Le Gouvernement de transition, la société civile et les forces politiques progressent lentement mais sûrement vers un dialogue concernant les principales difficultés du pays. J'espère qu'une concertation nationale générale amènera tous les grands mouvements politiques, quelle que soit leur orientation, à participer au processus de transition. Les récriminations et le désir de revanche ont pris trop de place jusqu'ici, et il est temps que les Haïtiens les enterrent. L'Organisation des Nations Unies est prête à les y aider.

55. Je salue l'appui que le Premier Ministre Latortue apporte à la réconciliation nationale, mais tiens à souligner que la réconciliation est indissociable d'une lutte impartiale contre l'impunité et de mesures visant à ce que chacun ait à rendre compte de la façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités. Le rétablissement de l'état de droit est indispensable pour que les citoyens aient à nouveau confiance dans les institutions de l'État. Le Gouvernement haïtien doit encore s'efforcer de mettre en place un système de justice qui fonctionne bien, soit accessible à tous et échappe à toute influence gouvernementale, politique ou privée déplacée. Je reste préoccupé par certains cas d'administration discriminatoire de la justice qui ont été signalés. L'acquittement soudain de l'ancien dirigeant d'un groupe paramilitaire accusé de meurtre, lors d'un procès au cours duquel les procédures régulières n'ont pas été respectées, ne cadre absolument pas avec la volonté professée de lutter efficacement contre l'impunité. L'établissement de listes de citoyens interdits de sortie du territoire, sans justification judiciaire, est un autre motif d'inquiétude.

56. Malheureusement, des groupes armés dénués de légitimité continuent d'exercer des fonctions officielles dans le domaine de la sécurité et de l'administration. L'existence de ces structures parallèles nuit à la légitimité des institutions haïtiennes. C'est pourquoi j'encourage vivement le Gouvernement de transition à consolider les institutions démocratiques légitimes du pays et à réformer ou abolir celles qui ne répondent pas aux normes démocratiques.

57. Le désarmement des groupes armés et la formation d'un corps de police national professionnel doivent faire partie intégrante de ces efforts. J'engage le Gouvernement de transition à créer d'urgence une commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, en vue de la mise en œuvre d'un programme complet, viable et équitable dans ce domaine. Je demande à tous les intéressés de déposer les armes et de s'abstenir de tout acte de violence pour que le processus politique, et notamment son volet électoral, puisse se dérouler librement, à l'abri de toute pression inappropriée. Dans les limites de son mandat, la MINUSTAH se fera un devoir d'aider les autorités haïtiennes à surmonter les immenses difficultés qui se dressent devant elles.

58. S'il est encourageant de savoir le Gouvernement de transition déterminé à préparer les élections de 2005, le Conseil électoral provisoire doit, quant à lui, s'acquitter de ses responsabilités sans plus tarder. Je compte qu'avec l'assistance de l'ONU et de l'OEA, ainsi que d'autres grandes organisations qui offrent une assistance électorale, il sera possible de poser les bases d'un processus électoral régulier et transparent digne de la confiance des électeurs. Le Conseil électoral doit être vu comme indépendant, ouvert, efficace et fiable par toutes les forces politiques pour que les élections soient crédibles et débouchent sur des institutions démocratiques acceptées et reconnues par tous comme légitimes.

59. Le fait que les choses se soient en général calmées et stabilisées est encourageant. Toutefois, il est clair que, parallèlement aux efforts visant à créer des conditions stables, à faciliter le processus politique et à contribuer au bon déroulement des élections, il faut promouvoir un développement économique durable et des activités créatrices de revenus. À cet égard, à la conférence des donateurs qui s'est tenue en juillet, de généreuses contributions ont été annoncées pour couvrir les besoins à moyen et long terme recensés dans le cadre de coopération intérimaire. Je demande aux donateurs de s'acquitter rapidement des engagements qu'ils ont pris. Haïti s'est engagé sur la voie de la stabilité et du développement, mais a besoin de l'aide de la communauté internationale pour continuer sur sa lancée.

60. En conclusion, je remercie mon Conseiller spécial, John Reginald Dumas, pour son engagement personnel en faveur d'Haïti au cours des six mois qu'il a passés là-bas, et lui sais gré d'avoir assuré une transition sans heurt lorsqu'il a passé le relais à mon Représentant spécial. Je remercie aussi le Représentant spécial adjoint pour la coordination des opérations humanitaires et des activités de développement, qui a assumé les fonctions de mon Représentant spécial en attendant l'arrivée de celui-ci. Les hommes et les femmes de la MINUSTAH, qui s'emploient sans relâche à mettre la Mission sur pied le plus vite possible et à promouvoir la paix et la sécurité en Haïti, méritent notre reconnaissance. Enfin, ma gratitude va aux représentants des organisations régionales et sous-régionales et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi qu'aux donateurs bilatéraux qui soutiennent Haïti dans cette phase de transition ô combien difficile.

Annexe I

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
Pays qui fournissent des contingents (au 17 août 2004)

<i>Pays</i>	<i>Officiers</i>	<i>Soldats</i>	<i>Total</i>
Argentine	6	480	486
Bénin	3	–	3
Bolivie	6	–	6
Brésil	12	1 198	1 210
Chili	6	448	454
Croatie	1	–	1
États-Unis d'Amérique	4	–	4
France	2	–	2
Népal	6	–	6
Paraguay	6	–	6
Pérou	2	–	2
Uruguay	4	571	575
Total	58	2 697	2 755

Annexe II

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
Pays qui fournissent des agents de police civile
et des unités de police constituées (au 17 août 2004)

<i>Pays</i>	<i>Agents de police civile</i>	<i>Unités de police constituées</i>	Total
Bénin	9	—	9
Bosnie-Herzégovine	3	—	3
Burkina Faso	39	—	39
Cameroun	43	—	43
Canada	26	—	26
Chili	2	—	2
Chine	1	—	1
France	32	—	32
Ghana	2	—	2
Jordanie	1	125	126
Mali	8	—	8
Niger	7	—	7
Portugal	5	—	5
Sénégal	51	—	51
Sierra Leone	5	—	5
Tchad	1	—	1
Turquie	5	—	5
Total	240	125	365

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
Zone de déploiement